



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-012-2017-09

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

IDF-2017-09-07-002 - Délégation de compétence en matière de conventions et de transactions (2 pages)

Page 3

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2017-09-07-002

Délégation de compétence en matière de conventions et de
transactions

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS – ÎLE-DE-FRANCE DU 7 SEPTEMBRE 2017**

- DÉLIBÉRATION -

Délibération n° 62-2017

Objet :

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE DE CONVENTIONS
ET DE TRANSACTIONS**

Rapporteur :
Didier KLING

Étaient présents ou représentés : M. ABSALON – Mme ANDRÉ-LERUSTE – M. ANRACT – Mme AYADI – MM. BACHELIER – BARBIER – Mme BARNEOUD – MM. BAUDEY-VIGNAUD – BÉDIER – BELLINI – BENEZET – Mme BENNACER – MM. BÉRARD – BERNHEIM – BIDOU – BLACHIER – CAMBOURNAC – CANLORBE – CAPLIEZ – Mmes CARRÉ – CHICHEPORTICHE – MM. CLAIR – COUSIN – DEHON – DELMAS – DENIS – DESNUS – DIDIER – Mmes DOS SANTOS MALHADO – DUBRAC – DUCOTTET – MM. EMPINET – EYGRETEAU – FANARTZIS – FOUCHET – FRANTZ – GENTIN – GOETZMANN – Mme GOTTI – MM. GUILLAUMÉ – HADDOU – HOUZÉ – Mme HOUZEAU – MM. HUVER – JACQUEMARD – KARPELÈS – KLING – Mme KOURDI – M. KUCHLY – Mmes LAHLOU – LAJEUNIE – LAZAR – LE BELLEGUY – LELLOUCHE – LEVASSEUR – LICHENTIN – M. LORY – Mme MALINBAUM – MM. MEDINGER – MILLER – MOCQUAX – MOUFFLET – NORGUET – Mme PARMENTIER – MM. PFEIFFER – PONTHER – PUYPEROUX – Mmes QUERLEU-BARRIL – RANGAN – MM. RAKOTOSON – RAMOS – RESTINO – Mme RODI – MM. ROMANELLO – de SAINT VINCENT – Mme SCHWEBIG – MM. SOLIGNAC – TASSE – THIERY – VALACHE – VERMÈS – VERNHES – Mme VIEILLEMARD – M. VITTE.

Étaient absents ou excusés : Mme ALFANO – MM. de BADTS – COTTIN – Mme FILLON – M. HERRENSCHMIDT – Mme MANSION – MM. MICHEL – RIGAL.

« La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France :

Vu le code de commerce, notamment en ses articles L. 712-1 et R. 711-74,

Vu le décret n° 2012-595 du 27 avril 2012 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France homologué le 3 juillet 2017, notamment en ses articles 17, 113 et 114.

Considérant que :

Nombre de membres en
exercice : 92

Nombre de membres
présents ou représentés : 84

Nombre de membres
absents ou excusés : 8

- il est souhaité que l'assemblée générale puisse consacrer plus de temps à l'examen :
 - des dossiers de la mission consultative,
 - des avis requis,
 - de thématiques relatives au développement des entreprises et du territoire,
- le bureau se réunit plus fréquemment que l'assemblée générale ;

Délibère et décide :

- de donner délégation de compétence
 - au président pour conclure et signer les conventions :
 - portant occupation temporaire non constitutives de droits réels du domaine public de la Chambre ainsi que les conventions portant occupation du domaine privé de la Chambre,
 - auxquelles la Chambre est partie dès lors que celles-ci relèvent du fonctionnement courant des établissements ou qu'elles n'ont pas d'incidence sur la dotation d'équilibre budgétaire de l'établissement concerné ;
 - au bureau pour autoriser le président à signer les transactions qui :
 - du fait de leur montant ne sont pas soumises à l'approbation de la tutelle,
 - quel que soit leur montant, qui présentent un caractère de confidentialité, notamment en matière de personnel.

Les présentes délégations de compétence prennent effet à compter de ce jour et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

(La délibération est approuvée à l'unanimité.) »

Le - 8 SEP. 2017

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
PAR DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT**



France MOROT-VIDELAINE
Directrice générale adjointe
en charge de la vie institutionnelle et des études